COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260526-202653-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt-six mai deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mai 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Cécile DEFONTAINE, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Antoine DEMORTIER, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Marie-Annick DUBOIS et Monsieur Yann PION.
Pouvoir : de Monsieur Yann PION à Madame Monique RIAUD
Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-53 – Approbation du plan de financement de la mise en accessibilité des infrastructures sportives communales.

Monsieur le Maire explique la nécessité de délibérer sur le plan de financement de la mise en accessibilité des infrastructures sportives communales.

Il détaille ce dernier et la sollicitation d'un financement auprès de l'Agence nationale du Sport qui se décline de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Etudes et maîtrise d'ouvrage	13 000.00 €	11.50	Agence Nationale du sport	90 400.00 €	80
Travaux	100 000.00 €	88.50	Autofinancement	22 600.00 €	20
Total	113 000.00 €	100		113 000.00 €	100

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le plan de financement dans son intégralité.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport ou tout autres démarches se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD